Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Performance Publique

Direction des Domaines de l'Etat

المملكة المغربية

وزارة الاقتصاد والمالية والنجاعة العمومية

مديرية أملاك الدولة

TERMES DE REFERENCE

La Direction des Domaines de l'Etat (DDE) procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

OBJET : Câblage informatique au profit des sites extérieurs de la Direction des Domaines de l'État (Ouarzazate, Safi, Marrakech, Taroudant, Khouribga).

1. LIEUX D'EXECUTION DE LA PRESTATION :

Site	Adresse
Délégation de Ouarzazate	Av Mohamed V BP N° 24, Ouarzazate.
Délégation de Safi	Rue d'Algérie, Quartier administratif, Safi.
Direction Régionale Marrakech	Rue el Adala (près de Chambre d'Artisanat Marocain), Marrakech.
Délégation de Taroudant	Quartier Mhaita - BP 253-Taroudant, Taroudant.
Délégation de Khouribga	Quartier administratif, avenue Med VI, Khouribga.

2. DELAI D'EXECUTION :

30 jours calendaires à compter de la date de la lettre de notification relative à l'invitation au commencement de la réalisation de la prestation.

3. ATTRIBUTION DU BON DE COMMANDE :

Avant l'envoi de l'invitation via le portail marocain des marchés publics à la société ayant présenté l'offre la moins disante, cette dernière est appelée à présenter des prospectus détaillant pour chaque article du bordereau des prix la photo, la référence, au maître d'ouvrage. Faute de la présentation desdits prospectus, le maître d'ouvrage a le plein droit d'écarter l'offre proposée et passer automatiquement à la société suivante.

De même, le maître d'ouvrage a le plein droit de résilier ledit BC en cas du non-respect des spécifications techniques et des prestations indiquées ci-dessous.

.

4. HORAIRE DES PRESTATIONS :

Intervention pendant les heures administratives de 08h30 à 16h30, et en dehors des heures ouvrables pour les bascules critiques et travaux.

5. MAINTIEN DES SITES OPERATIONNELS DURANT L'EXECUTION DES TRAVAUX :

Le prestataire doit veiller à maintenir le site opérationnel durant toute la période de l'intervention. À cet effet, le démontage de l'ancienne installation doit être effectué avec précaution. Les équipements démontés doivent être déposés au sol, tout en restant opérationnels, et ne doivent être retirés qu'après l'installation, le raccordement et la validation de la nouvelle installation.

6. CONSISTANCE TECHNIQUE DES PRESTATIONS A REALISER :

a. Installation des goulottes, prises et panneaux de brassage, ...

- Dépose de l'ancienne goulotte ;
- Dépose de l'ancien câblage informatique et électrique ;
- Pose de la nouvelle goulotte ;
- Installation des prises RJ45 ;
- Installation des prises électriques ;
- Pose des panneaux de brassage ;
- Pose des panneaux passe câble ;
- Installation des liaisons Data ;
- Installation des liaisons électriques ;

- Cheminement et protection des câbles hors goulotte : Pour tout tronçon ou cheminement (traversées de parois, passages en faux-plafonds, descentes techniques ou zones non équipées de goulottes) où les câbles informatiques et/ou électriques ne transitent pas à l'intérieur d'une goulotte, le passage sous tube isolant (tube ISO gris) est strictement obligatoire. Aucun câble ne doit rester apparent. La fourniture et la pose de ces tubes ISO gris, y compris l'ensemble des accessoires nécessaires à une installation conforme aux règles de l'art sont intégralement à la charge du prestataire et réputées incluses dans son offre financière.
- Raccordement de l'installation électrique à la source électrique du bâtiment au niveau du site de Safi, Taroudant et Khouribga.
- Transfert de la baie informatique de l'ancien vers le nouveau local situé dans le même bâtiment y compris tous les éléments de la baie (switches, onduleur, serveur, routeurs...) au niveau du site de Safi, Taroudant et Ouarzazate.
- Transfert des éléments installés dans le coffret dédié à la vidéosurveillance au niveau de l'armoire informatique (Panneaux de brassage, IVS, Switches, réglette électrique...) au niveau du site de Safi, Taroudant, et Ouarzazate.
- Nettoyage des baies informatiques.
- Réorganisation du brassage au niveau des baies informatiques.
- Brassage des prises :
  - ✓ Dans la logique du pré-brassage systématique de toute prise, chaque emplacement de prise (connecté ou non) d'un panneau de brassage sera brassé à l'aide d'un cordon de brassage sur le port du commutateur réseau associé.
  - ✓ Dans la baie, il est impérativement demandé que les prises soient dans l'ordre sur le panneau de brassage.
- Déplacement de la climatisation de l'ancien vers le nouveau local situé dans le même bâtiment au niveau des sites de Safi, Taroudant, et Ouarzazate.
- Intégration des lignes téléphoniques au niveau du panneau de brassage au niveau des sites de Safi, Taroudant, et Ouarzazate et Khouribga.

b. Repérage et étiquetage des prises Data

- L'étiquetage doit être effectué avec une étiqueteuse professionnelle.
- 1 lettre (de A à Z) identifiera un panneau de brassage dans la baie.
- 1 numéro (de 1 à 24) identifiera chaque prise du panneau de brassage.
- Chaque lien devra être identifié par une étiquette portant le même numéro de repérage à ses deux extrémités (tenant et aboutissant). Le repérage devra être réalisé de manière lisible et indélébile, au moyen d'étiquettes d'identification inamovibles, apposées sur les modules des baies de brassage ainsi que sur les prises des postes de travail.

c. Repérage et étiquetage des prises électriques

- L'étiquetage doit être effectué avec une étiqueteuse professionnelle.
- Chaque lien devra être identifié par une étiquette portant le même numéro de repérage à ses deux extrémités (tenant et aboutissant). Le repérage devra être réalisé de manière lisible et indélébile, au moyen d'étiquettes d'identification inamovibles, apposées sur les disjoncteurs correspondants au niveau du tableau électrique ainsi que sur les prises électriques des postes de travail.

d. Tests de certification des liaisons installées

Afin de s'assurer que la pose, l'installation, la connectique ont été réalisées conformément aux règles de l'art, le titulaire doit procéder à des tests avec FLUKE pour :

- Vérifier l'isolement entre les conducteurs est correct ;
- Vérifier la continuité entre les conducteurs est correcte ;
- Vérifier la convention de raccordement (TIA 568B) ;
- Détecter les ruptures d'impédances sur les paires (par réflectométrie).

e. Travaux de percement et de garnissage

Le titulaire devra inclure également dans sa proposition tous les travaux de percement qui sont nécessaires pour assurer le parfait achèvement et le bon fonctionnement des ouvrages.

- Percements, trous, scellements et tout dispositif particulier à la traversée des parois ;
- Garnissage de tous les percements qu'il a exécutés en respectant les dispositions constructives du bâtiment ;
- Peintures de finition et raccords des revêtements de surface existants modifiés ou altérés par son intervention.

f. Travaux de nettoyage

Le titulaire devra évacuer, les locaux des débris qui sont le fait de ses activités (enlèvement et mise au rebut de tout emballage,

fourniture inutilisée, déchet de fourniture ou de travaux, ...).

g. Élaboration des livrables

Le prestataire doit élaborer les livrables suivants :

- **Fiches de test** éditées à partir du **FLUKE en format électronique ou PDF** pour les sites de Ouarzazate, Taroudant, Safi et Khouribga.
- Plans de câblage : **Élaboration des plans de câblage (y compris le câblage existant)** de chaque site avec les implantations des prises datas et des prises électriques, le type de la goulotte utilisée, passage des câbles de distribution d'un bureau à un autre et d'un étage à un autre, Les plans devront être fournis en version électronique au **format PDF** et **DWG** à l'échelle réelle pour les sites de Ouarzazate, Taroudant et Safi et Khouribga Le relevé métré des locaux est à la charge du prestataire.
- Un **repérage** sous forme de tableaux en version électronique au **format Excel** comportant pour chaque numéro de **liaison** y compris le câblage existant, l'identification du bureau desservi par la prise terminale et pour chaque bureau équipé, l'identification des liaisons qui le desservent.

7. RECEPTION DES PRESTATIONS

Après l'achèvement de l'ensemble des prestations, le titulaire doit notifier par mail le maître d'ouvrage. Une fois notifié, le maître d'ouvrage procédera à la recette technique de la manière suivante :

a. Vérification de l'achèvement des prestations :

- Travaux de câblage ;
- Travaux d'étiquetage ;
- Travaux de nettoyage ;
- Tests certification ;
- Élaboration des livrables.

b. Contrôle visuel par rapport aux exigences du présent bon commande :

Le contrôle visuel a pour but de vérifier que le câblage exécuté est conforme aux prescriptions du bon de commande en ce qui concerne :

- La vérification des fournitures utilisées ;
- Le maintien des câbles ;
- La connexion des câbles ;
- La fixation des éléments (goulotte, panneaux, prises, modules, supports, etc.) ;
- L'étiquetage et le repérage des prises ;
- L'aspect esthétique.

c. Tests de fonctionnement

Le maître d'ouvrage procédera à des tests de fonctionnement après l'achèvement de l'ensemble des prestations.

d. Vérification et validation des livrables

En cas de défaillance relevée ou de manquement, le titulaire est tenu d'y remédier dans un délai de 5 jours à compter de la date de la notification du rejet.

La réception sera prononcée si le titulaire a bien rempli ses engagements contractuels et dès que toutes les vérifications et les essais auront été déclarés satisfaisants. Cette réception sera sanctionnée par un PV établi et signé par le maître d'ouvrage et le titulaire du bon de commande.

8. RESPECT DE LA REGLEMENTATION :

L'attributaire du bon de commande est tenu d'exécuter les prestations, objet du bon de commande, conformément à la législation du code de travail en vigueur.

9. CLAUSES DE CONFIDENTIALITE :

Le prestataire s'engage à la discrétion absolue à l'égard de toutes les données, les informations ou les documents dont il aura eu connaissance en raison de l'exercice de sa fonction, et ce, pendant toute la durée de la réalisation de la mission et également après la fin du contrat. En aucun moment et sans l'autorisation préalable de la DDE, l'attributaire ne peut communiquer à des tiers la teneur des livrables qu'il aura fournis.

10. DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES DEVIS :

La date limite pour la réception des devis est prévue pour le 23/11/2026 à 15 heures (15 H)

.

11. BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

Numéro	Désignation	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire MAD	Total HT
1	Goulotte INGELEC 100/45mm, 1 compartiment y compris tous les accessoires (Joints, Embout, Dérivation en T, Angle plat, Angle variable extérieur, Angle variable intérieur, Séparateur standard, visserie, ...)	ML	180		
2	Goulotte INGELEC 150X55mm, 2 compartiments y compris tous les accessoires (Joints, Embout, Dérivation en T, Angle plat, Angle variable extérieur, Angle variable intérieur, Séparateur standard, visserie, ...)	ML	656		
3	Prise RJ45 45*45 UTP Cat6 -INGELEC simple (Capacité : 1) complète (Plastron, connecteur, support)	U	201		
4	Prise électrique 2P+T INGELEC complète (Prise, support)	U	402		
5	Prise RJ45 45*45 UTP Cat6 -LEGRAND simple (Capacité :1) complète (Plastron, connecteur, support) avec support réf 030380	U	16		
6	Prise électrique 2P+T LEGRAND complète (Prise, support) avec support réf 030380	U	32		
7	Câble CAT.6 UTP INGELEC	ML	10050		
8	Câble électrique INGELEC SV1V 3*2,5mm	ML	3250		
9	Panneau 24 ports Cat.6 1U UTP INGELEC totalement équipé	U	11		
10	Interrupteur différentiel 4 pôles 63A 30mA	U	3		
11	Répartiteur INGELEC 4x12 100A	U	3		
12	Disjoncteur INGELEC bipolaire phase + neutre 16A	U	60		
13	Câble électrique INGELEC RO2V 4x10mm	ML	160		
14	Cordon RJ45 Cat6 1M INGELEC CL1MC6/GR	U	91		
15	Cordon RJ45 Cat6 3M INGELEC CL3MC6/GR	U	191		
16	Cordon RJ11 5m INGELEC	U	80		
17	Chemin de câble en acier inoxydable INGELEC avec support au sol et couvercle réf 215/63N	ML	8		
18	Test liaisons et édition des fiches de certification et résultat avec Fluke	Ensemble	1		
19	Élaboration des plans du câblage de chaque site à l'échelle réelle format DWG et PDF	Ensemble	1		
20	Travaux d'installation et de mise en service	Ensemble	1		
			TOTAL HT		
			TVA		
			TOTAL TTC		

Arrêté le présent devis à la somme de .....dirhams toutes taxes comprises.

Chef du Service
du Réseau et de l'Infrastructure

Signé : Younes SABIR

Royaume du Maroc – Ministère de l'Economie, des Finances et de la Performance Publique
Direction des Domaines de l'Etat